

Document WSIS/PCIP/DT/002-F
21 mars 2003
Original: anglais

[

**Projet de plan d'action
établi sur la base des discussions du Groupe de travail du Sous-Comité 2
(WSIS/PC-2/DT-3 révisé)**

[NOTE - l'ensemble du texte du présent document est soumis entre crochets]

Section I

1 La société de l'information est un concept qui évolue et dont la concrétisation relève de toutes les sociétés - lesquelles tirent des enseignements les uns des autres. A l'heure actuelle, le niveau de développement de la société de l'information diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un plan d'action souple susceptible de servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

A Liste des questions

1 Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité

2 **Réduire la fracture numérique:** Les pays que nous représentons sont résolus à agir pour réduire la fracture numérique, qui est à la fois le résultat et l'un des éléments de causalité des différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes à divers niveaux - aspects économiques, sociaux et culturels, éducation, soins de santé, accès au savoir.

3 **Accès universel:** Pour assurer un accès universel et économique aux services de base, il est essentiel:

- D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité.
- D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public - écoles, bibliothèques, bureaux de poste, etc.
- D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées et les zones rurales.

- De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès aux services d'information et aux services sociaux, particulièrement en milieu rural.
 - De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la technologie, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.
- 4 **Large bande:** Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessible les nouveaux services.
- 5 **Equipements peu onéreux:** La réalisation et la fourniture d'équipements d'accès à faible coût doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique.
- 6 **Connectivité à faible coût:** Les politiques d'accès universel devront faciliter une connectivité optimale proposée à des coûts raisonnables dans les régions insuffisamment desservies. Plus particulièrement, il conviendrait d'exploiter la capacité satellitaire inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement.
- 7 **Convergence:** La convergence technologique doit être suivie de près dans le souci d'intégrer les TIC traditionnelles et les nouvelles TIC en vue de proposer de nouvelles modalités d'accès susceptibles de faciliter la réduction de la fracture numérique.
- 8 **Interconnexion:** Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait lieu de mettre en place des centres régionaux de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts d'interconnexion et élargir la pénétration des réseaux d'accès.
- 9 **Redevances d'interconnexion:** Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.
- 10 **Infrastructures régionales:** Il conviendrait de mettre en place des infrastructures et points d'échange TIC régionaux pour faciliter l'échange de trafic entre pays.
- 11 **Protection de l'environnement:** Les Etats et la communauté des entreprises doivent prendre des mesures et mettre en place et appliquer des programmes et des projets concernant la mise au rebut (notamment par voie de recyclage des matériels et éléments TIC hors d'usage dans des conditions écologiquement sûres.
- 2 Accès à l'information et au savoir**
- 12 L'amélioration de l'accès au savoir et à l'information devrait profiter aux personnes et aux organisations.
- 13 **Accès à l'information du domaine public:** L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées.
- 14 **Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert:** Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC:
- L'élaboration de normes internationales et interopérables ouvertes et souples devrait être encouragée, de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti.

- Les logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité, devraient être plus largement utilisés pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables.
- Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés.

15 **Flux d'informations:** Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet.

3 **Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement**

16 L'engagement total et réel de tous les partenaires est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvelles applications TIC. Il y a lieu de définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.

17 **Collaboration des partenaires:** Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile, médias - en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local:

- Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.
- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.
- La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC.
- Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.
- Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient assumer un rôle important dans l'intégration de l'utilisation des TIC dans le processus de développement et dans la mise à disposition des ressources nécessaires.
- Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les TIC dans leurs programmes de travail et priées d'élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action.

18 **Mobilisation des ressources:** Tous les partenaires sont instamment priés de mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Il pourrait s'agir par exemple:

- D'accroître les investissements consacrés aux infrastructures de télécommunication.
- De renforcer les capacités humaines.
- De définir des cadres de politique générale.
- De développer des contenus locaux et des applications tenant compte de la donne culturelle.

19 **Capacités manufacturières dans le domaine des TIC:** Il est essentiel que les Etats encouragent les transferts de technologies et les investissements, notamment sous forme de capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le domaine des TIC:

- La priorité devra être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME) qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques devraient être définis qui soient propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés.
- Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.
- Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et étudier des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés.
- Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement).

4 **Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation**

20 Une approche ambitieuse et novatrice est nécessaire au niveau du renforcement des capacités, fondée sur les possibilités offertes par les TIC.

21 **TIC et enseignement:** Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement, et les TIC devraient par ailleurs permettre de toucher des groupes cibles plus larges:

- Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics.
- Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires.
- Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé.
- Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.
- Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique.
- La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale.

22 Renforcement des capacités pour l'application des TIC: Il faut que les populations soient davantage familiarisées avec les TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs de la société de l'information:

- Un enseignement et une formation adaptés doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux personnes défavorisées.
- Dans l'obtention d'une formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité de chances.
- Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.
- Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.
- Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.
- Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture.
- Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.

23 Formation de spécialistes en TIC: L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:

- La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.
- La formation et le recyclage d'une main-d'oeuvre spécialement affectée à la société de l'information doivent être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.
- La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.

5 Sécurité

24 Des infrastructures sûres et fiables: La sécurité des réseaux apparaît de plus en plus fondamentale pour le maintien de la croissance du commerce électronique et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies:

- Tous les partenaires concernés par les questions que posent les TIC devraient prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et les autres aspects de l'intégrité des systèmes et réseaux d'information afin de prévenir tout risque de perturbation ou destruction généralisée des systèmes réseau dont ils dépendent de plus en plus.
- A cet effet, il faudra prévoir des cadres législatifs nationaux appropriés propres à protéger le public et l'intérêt public et à favoriser les communications et les opérations électroniques.
- Il faudra également prévoir une sensibilisation sur plusieurs plans: problèmes de sécurité qui se posent dans le domaine de l'information, évolution rapide de la complexité, de la capacité et de la portée des technologies de l'information, anonymat conféré par ces technologies et enfin caractère transnational des infrastructures de communication.

- Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.

25 **Sécurité de l'information:** La sécurité véritable de l'information pourrait être assurée non seulement par les moyens technologiques mais aussi par l'enseignement et la formation, les politiques générales et la législation, enfin par la collaboration internationale. Les Nations Unies doivent être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour:

- Evaluer la situation en ce qui concerne la sécurité de l'information, notamment pour ce qui est des ingérences ou de l'utilisation abusive des systèmes d'information et de communication et des ressources informationnelles.
- Elaborer des méthodes de protection et mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à tout problème de sécurité, ainsi que procéder à des échanges d'informations et de technologies pour lutter contre les infractions.
- Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.

Le principe d'un accès juste, équitable et approprié aux TIC pour tous les pays étant reconnu, une attention particulière devrait être accordée au fait que les TIC peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs de stabilité et de sécurité internationales, et qu'une telle utilisation peut avoir des conséquences délétères sur l'intégrité de l'infrastructure des Etats, aussi bien que sur leur sécurité nationale, civile ou militaire.

26 **Susciter une culture mondiale de la cybersécurité:** A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur une compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique.

27 **Lutte contre la cybercriminalité:** Il est essentiel de prévoir une protection contre les délits de droit commun et les crimes (cybercrimes) pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information:

- Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale et internationale. Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes, plus précisément la liberté d'expression.
- Les instruments juridiques existants, tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, offrent à la communauté internationale les bases nécessaires pour l'action.

6 Créer un environnement propice

28 **Bonne gouvernance:** Pour maximiser les bienfaits économiques et sociaux de la société de l'information, les Etats doivent, sur le triple plan de la législation, de la réglementation et des politiques générales, créer un environnement de confiance, transparent et non discriminatoire, susceptible de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence et de favoriser ainsi les investissements requis, essentiellement de la part du secteur privé, pour la mise en place des infrastructures et d'élaboration des nouveaux services:

- Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.
- Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, solutions faisant intervenir des "sources ouvertes" et enfin gestion des adresses et noms de domaine Internet, l'incitation économique et la confiance des entreprises étant préservées.

29 **Situation sur les marchés:** La disponibilité des infrastructures de télécommunication et de services de télécommunication et d'équipements TIC économiquement abordables est essentielle pour que l'on puisse rendre les TIC accessibles à tous:

- La concurrence, notamment au niveau des réseaux d'accès local, doit être favorisée dans la recherche d'un abaissement des prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et services.
- Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes.
- Les droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés.
- Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information.
- Pour assurer le prompt règlement des différends, des mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques.

30 **Normalisation:** Le développement de la société de l'information doit reposer sur des plates-formes de normes techniques interopérables à l'échelle internationale, accessibles à tous, et sur l'innovation technologique dans le secteur des TIC, ainsi que sur des systèmes propres à faciliter l'échange des connaissances à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale, par tous les moyens envisageables.

31 **Gestion du spectre:** Le spectre des fréquences radioélectriques devrait être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de l'égalité, dans le respect intégral des lois et réglementations nationales et des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.

32 **Protection des consommateurs:** Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information.

33 **Gouvernance Internet:** Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines ainsi que de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).

34 **Droits de propriété intellectuelle:** Il importe d'assurer un compromis judicieux entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt général:

- Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire de promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.
- Un cadre juridique approprié devrait être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissances.
- La protection contre l'utilisation déloyale des connaissances indigènes doit être accentuée.

7 Des applications orientées - développement des TIC pour tous

35 Les TIC peuvent faciliter le développement socio-économique. Néanmoins, il faut également veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens.

36 **Cybergouvernement:** Les administrations publiques devraient utiliser les TIC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:

- Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises.
- Dans l'élaboration des services en ligne, qui doivent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises.
- Dans l'amélioration de la gestion des ressources et des biens sur le triple plan financier, humain et public.

37 **Commerce électronique:** Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier d'économies externes:

- En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.
- Les Etats devraient adopter une approche définie sur deux axes, d'une part, en fixant les règles nécessaires et d'autre part, en utilisant le commerce électronique dans leurs relations avec les entreprises.
- Les TIC peuvent apporter divers bienfaits aux consommateurs en élargissant le choix des fournisseurs, indépendamment des contraintes de lieu. Le secteur privé devrait contribuer à la sensibilisation, et à la mise en place d'une formation sur les questions spécifiques que pose le commerce électronique.
- L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant l'accumulation des connaissances et l'amélioration des capacités spécialisées, c'est-à-dire, au bout du compte, en accroissant la productivité et les revenus, en développant l'emploi et en entraînant une amélioration de la qualité de la vie professionnelle.

38 **Téléenseignement:** L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabétisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement:

- Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles.
- Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.
- L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.
- Il conviendra de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.
- Une attention particulière sera accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction.

39 **Télésanté:** L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental. Bon nombre de pays manquent d'installations et de personnel de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées. Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé à l'effet d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction des patients, la personnalisation des soins et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et des établissements d'enseignement supérieur.

- Les TIC devraient être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus.
- Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.
- En matière de télésanté, une autre priorité consistera à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun.
- Les TIC peuvent être utilisées pour rendre les services de télésanté accessibles à des groupes spécifiques (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, enfants).
- Un réseau de services de télésanté fondé sur les TIC devrait être mis en place pour fournir une assistance médicale en cas de catastrophe humanitaire ou de situation d'urgence.
- Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées du globe.

40 **Téléemploi:** Les TIC peuvent servir à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par l'intermédiaire du télétravail, de la mise en réseau des entreprises et de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois du travail concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. A cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental. Le télétravail devrait être facilité afin que les meilleurs cerveaux du monde en développement puissent travailler partout mais en demeurant dans leurs sociétés respectives.

41 **Téléenvironnement:** Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des opérateurs de systèmes de production et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement.

8 Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

42 **Diversité culturelle et linguistique:** La diversité linguistique et culturelle facilite le développement de la société en permettant à une grande diversité de valeurs et d'idées d'être exprimées. A cette fin:

- L'information devrait être présentée dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore l'utilisation des TIC.
- Pour favoriser la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle doit être préservée et encouragée, par la création de différents contenus d'information et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel.
- Les TIC devraient être utilisées pour préserver la diversité ainsi que les connaissances et traditions indigènes.

- Il conviendrait de définir des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment des outils de traduction en ligne.
 - Il conviendrait de mettre au point des moyens de traitement de l'information en langue locale (exemple, jeux de caractères normalisés et codes linguistiques, dictionnaires, logiciels généraux et logiciels d'application).
 - Les langues non écrites devraient être préservées sur support audio.
- 43 **Contenu:** La création de contenus locaux doit être encouragée:
- Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux, et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire.
 - La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur présentent une importance capitale.
 - Les pays en développement doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.
 - Il conviendrait d'encourager un système de référence pour contenus fondé sur un partenariat secteur public-secteur privé à l'effet de rendre les contenus web plus accessibles.
 - Les collectivités locales ont un rôle important à assumer car, pour les citoyens, elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration, et elles pourraient par ailleurs favoriser le développement des communautés locales: développement de contenus locaux, archives numériques, diverses formes de médias numériques, traduction et adaptation des contenus doivent être facilités.
 - Les logiciels d'alphabétisation devraient être produits en langue locale.
 - Des archives doivent être constituées (mémoire de l'humanité), et des systèmes devraient être élaborés pour assurer l'accès permanent aux informations numériques et aux contenus multimédias mis en archive.
 - L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu" des bibliothèques et des archives.
- 44 **Médias:** Les TIC et les médias dans leur ensemble doivent stimuler la diversité linguistique et culturelle, notamment en facilitant l'échange de contenus locaux:
- Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias régionaux ainsi que dans les nouvelles technologies.
 - Il conviendrait de favoriser l'indépendance de la production et le pluralisme des médias.
 - Il conviendrait de faciliter la mise en place de réseaux de télévision multilatéraux appropriés.
- 9 Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine**
- B Objectifs*
- 45 Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises:
- a) **Références:** Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises:
- Etablissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015.

- Etablissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015.
- Etablissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010.
- Desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015.
- Création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.
- b) **Cyberstratégies:** Elaborer pour tous les pays des cyberstratégies nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.
- c) **Global Digital Compact:** Reprise du Doc. WSIS/PC-D/DT/3F
Lancer un projet "**Global Digital Compact**", qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les Etats d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (*un modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination*).
- d) **Indice de développement du numérique:** Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du développement des TIC qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un rapport sur le développement des TIC; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (*l'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.*).
- e) **Manuel sur les bonnes pratiques et les exemples de réussite:** Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un "manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite". Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.
- f) **Formation des spécialistes des contenus:** Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.
- g) **Révision des programmes:** Revoir les programmes des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.
- h) **Utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet:** Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les langues du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.

C *Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre*

46 Les Etats, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales ont tous un rôle à jouer dans la construction de la société de l'information.

47 Les **Etats** en particulier doivent élaborer et mettre en oeuvre des cyberstratégies de large portée, établies en fonction de l'avenir à long terme et adaptées aux besoins précis des différentes communautés, tout en tenant compte du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie du pays considéré. Il s'agirait notamment:

- De définir des cadres de réglementation.
- De renouveler les modèles d'action du secteur public et d'orienter résolument la transition vers une société de l'information.
- De préparer les générations futures à la société de l'information et de réunir les conditions d'une démarche d'acquisition de connaissances constamment renouvelée.
- De faire en sorte que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les cyberstratégies établies.

48 L'engagement du **secteur privé** est essentiel si l'on veut développer les infrastructures, les contenus et les applications dans de bonnes conditions et de façon durable.

- Le secteur privé n'est pas seulement un élément du marché: il est investi d'un rôle politique et social plus large, consistant à aider les pays à développer les TIC et à réduire la fracture numérique.
- Le secteur privé peut dans la pratique participer à des alliances à vocation novatrice, par exemple dans le cadre de programmes de cybergouvernement.

49 L'engagement de la **société civile** est également capital si l'on veut créer une société de l'information qui soit équitable, sur la base d'un développement économique et social durable et du principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

- L'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.
- La société civile peut contribuer à renforcer le triangle réglementation-marchés-valeurs.

50 **Mass médias** - Les divers mass médias apparaissent comme absolument essentiels pour la liberté d'expression et la garantie de la pluralité de l'information:

- Les médias sont un important moyen d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.

51 Les **organisations multilatérales** doivent assumer un rôle clé - orienter, faciliter le dialogue entre homologues et les échanges de résultats d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, prêter une assistance technique dans l'élaboration des cyberstratégies et, dans certains cas, compléter le rôle des pouvoirs publics et des autres parties intéressées.

52 **Contrôle de réalisation:** Pour être efficace, et mis à part la définition des objectifs, une stratégie doit comporter des délais, des indicateurs et des mécanismes de contrôle de réalisation reposant non seulement sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent faciliter l'élargissement des marchés, se traduisant par des conditions plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé et par la réalisation d'un environnement compétitif. Par ailleurs, les TIC pourraient être particulièrement utiles dans le développement, car elles ouvrent de nouvelles perspectives aux administrations publiques, facilitent la mobilisation des investissements privés et permettent de passer directement à des technologies nouvelles et évoluées.

53 **Initiatives spécifiques:** Avant de définir une stratégie, il faut savoir ce que l'on veut obtenir et dans quel secteur, il faut aussi savoir comment adapter et mettre en oeuvre les diverses mesures envisagées pour un impact maximal. Pareille démarche devrait faire fond sur les efforts déjà déployés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Voici quelques exemples d'initiatives envisageables:

- Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.
- Mettre en place des systèmes d'incitation et de réglementation propres à renforcer les capacités du secteur privé en matière de développement des ressources humaines, d'infrastructures et de renforcement des institutions.
- Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.
- Faciliter l'adaptation à plus grande échelle de projets TIC ayant donné de bons résultats sur le plan local dans le domaine des applications prioritaires (soins de santé, programmes d'enseignement, ...).
- Focaliser une partie des programmes de recherche-développement sur les marchés à faible pouvoir d'achat et faire notamment des recherches sur les technologies appropriées et des mécanismes de commercialisation et de distribution novateurs, en tirant parti des Diasporas, par exemple.
- Constituer un réseau de consultants en technologies de l'information.
- Elaborer une plate-forme de démonstration des applications.

D Coopération et financement à l'échelle internationale

54 **Coopération internationale.** Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais:

- A cette fin, il conviendra de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement régionales et les commissions régionales des Nations Unies.
- Il importe de s'efforcer d'encourager l'esprit d'entreprise. A cette fin, il est indispensable de mettre en place certaines structures de base, sous forme par exemple de cadres réglementaires attrayants et d'un accès plus large aux informations économiques destinées aux entreprises.
- Il conviendra d'encourager les programmes de bénévolat en ligne, notamment en ce qui concerne les ONG, les activités de formation de base aux TIC destinées aux groupes marginalisés ou pour ce qui est spécifiquement des applications des TIC.
- Il conviendra de faciliter l'acquisition cumulative des connaissances en reliant systématiquement les initiatives engagées sur le terrain, en créant des sites web, en facilitant les échanges d'informations et de données d'expérience et enfin en généralisant les bonnes pratiques.

55 **Financement:** La mise en oeuvre des différentes initiatives proposées dans le présent Plan d'action dépend d'un engagement véritablement essentiel au niveau de leur financement, lequel nécessitera des modalités de collaboration novatrices entre le secteur public et le secteur privé:

- Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.

- A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.
- Il conviendrait que les pays développés débloquent les montants engagés au titre de l'aide publique au développement (APD), annoncés à l'occasion de la Conférence sur le financement pour le développement. Tous les pays devraient respecter l'ensemble des éléments du consensus élaboré lors de cette conférence.
- Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient prendre des mesures concrètes pour atteindre le niveau cible de 0,7% du produit intérieur brut dans l'APD qu'ils fournissent.
- La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution au problème de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.

56 **Transfert de technologies:** Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en développement, ainsi que d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial.

E Suivi

57 **Indicateurs:** Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et d'évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information. Des indicateurs et des rapports périodiques permettraient également d'établir des références, de solliciter l'avis d'entités homologues et enfin de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques.

58 **Communication des résultats d'évaluation:** Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.

59 **Appui à la mise en oeuvre:** Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des accords formulés dans la Déclaration et le Plan d'action.

]

[SECTION II

Contribution des observateurs au projet de Plan d'action*

[1] La société de l'information est un concept qui évolue, qui couvre aussi bien les médias traditionnels - presse, radio et télévision - que les nouveaux médias issus du progrès technologique (TIC).

A *Liste des questions*

1 Infrastructure de l'information et de la communication: Financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité

[2] *Ajouter emploi après aspects culturels.*

[3] Accès universel: Afin d'assurer à un coût raisonnable l'accès universel à la société de l'information, médias traditionnels compris, il est essentiel:

- De mettre en place des infrastructures de réseau nationales.
- De développer une infrastructure de radiodiffusion sonore et télévisuelle.
- D'adopter une combinaison de technologies d'infrastructure pour la mise en place de réseaux de données publics IP et de réseaux intelligents.
- De mobiliser des sources d'énergie renouvelables et décentralisées qui sont la condition indispensable d'un accès universel aux infrastructures de réseau. Une attention particulière doit être accordée aux communautés rurales et isolées.
- D'élaborer des systèmes et techniques adaptés à la donne locale afin de réduire effectivement la fracture numérique. Par exemple, il y aura lieu de privilégier les radios locales, les bulletins locaux et toute forme de média communautaire à but non lucratif.
- D'appuyer et d'encourager les programmes de recherche visant à élaborer, développer et adapter des infrastructures, outils et applications TIC répondant aux besoins des populations démunies et en particulier des femmes analphabètes.

[7] Pour limiter le volume des investissements ainsi que les coûts d'exploitation, une utilisation commune des infrastructures est recommandée (réseau de transport et de distribution des télécommunications et de radio/télévision).

[9] Il conviendrait de définir des structures tarifaires et des systèmes de contingentement équitables pour les services de télécommunication (infrastructure dorsale, accès local, télécommunication).

* La numérotation des paragraphes correspond à celle de la Section 1 du présent document. Les nouvelles questions soulevées par les commentaires des observateurs sont repérées par l'adjonction d'une lettre capitale au numéro visé (exemple 12 A, 12 B, etc.).

[10] Infrastructure régionale:

- Il est impératif que l'Afrique modernise et développe le réseau PANAFTEL existant et, au besoin, le complète par de nouvelles infrastructures dorsales pour créer un réseau d'interconnexion africain (African Interconnection Network - AIN) étendu. En complément, il y aurait lieu de créer des points d'accès internationaux/intercontinentaux au réseau mondial de télécommunication. Par ailleurs, les régions isolées situées à des distances excessives des réseaux de Terre devraient avoir un accès prioritaire aux services par satellite, en particulier au satellite africain RASCOM.
- En ce qui concerne le trafic IP, appelé à se développer très rapidement, il est nécessaire d'installer au niveau régional, en priorité, un réseau de centraux Internet passerelles (Gateway Internet Exchange - GIX) permettant de conserver le trafic Internet interne de l'Afrique dans le continent, le double objectif d'une telle démarche étant d'une part d'exploiter de façon optimale le réseau AIN et d'autre part de réduire le volume du trafic intercontinental.

2 Accès à l'information et au savoir

[12] Promouvoir et garantir l'accès universel, d'abord au niveau des populations locales.

[12] Les informations scientifiques devraient être disponibles, ou tout au moins indexées, dans un contexte multilingue.

[12 A] Accès ouvert. Nécessité d'encourager

- La création de modèles prévoyant la libre disponibilité des contenus numériques des versions sur support papier ou sur CD pouvant être vendues par l'intermédiaire des circuits institutionnels ou commerciaux.
- Les éditeurs à développer des modèles d'accès ouvert, proposés soit selon des modalités commerciales, soit dans une démarche à objet non lucratif.
- Les chercheurs à créer des revues à accès ouvert et à but non lucratif, et les auteurs à soumettre leurs travaux à de telles revues.
- Les revues existantes vendues sur abonnement à adopter des modèles d'accès ouvert.
- Les auteurs à rédiger des ouvrages et à élaborer des contenus multimédias à accès ouvert pour la recherche et l'enseignement.
- Les auteurs à faire en sorte que l'ensemble de leurs recherches et de leurs rapports puissent être librement consultés sur une page web personnelle.
- La création d'archives institutionnelles ouvertes à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.
- L'élaboration d'un programme financé par l'Organisation des Nations Unies (ou ses institutions spécialisées) ayant pour objet:
 - D'établir un portail universel d'accès ouvert aux revues et aux ouvrages.
 - D'offrir un appui financier aux revues libre à accès ouvert publiées à titre non lucratif.
 - De créer un corps universel d'archives scientifiques ouvertes.
 - De distribuer gratuitement aux pays en transition des CD contenant des informations à accès ouvert.
 - D'assurer un appui financier pour la création et l'actualisation d'archives institutionnelles à accès ouvert.

- La création et l'actualisation de sites miroirs à contenus libres d'accès dans les institutions des pays en transition, l'objectif étant de réduire les coûts de connexion à l'Internet.
- Les Etats Membres à adopter des lois nationales faisant obligation aux chercheurs de verser leurs publications aux archives nationales ou à des archives mondiales à accès ouvert, financées par l'ONU.
- Les Etats Membres à adopter une réglementation nationale faisant obligation aux chercheurs dont les travaux sont financés par des institutions publiques ou des fondations privées de publier dans des revues à accès ouvert.

[12 B] Elaboration de cyberapplications vocales et tactiles

[12 C] Les médias traditionnels sont appelés à jouer un rôle important aussi bien pour faciliter la compréhension des TIC que dans la fourniture des contenus destinés aux nouveaux médias. Il est nécessaire de renforcer la collaboration et le partenariat entre les organisations gouvernementales et intergouvernementales, les radiodiffuseurs, le secteur privé et la société civile, en vue d'une élaboration et d'une application efficace des diverses initiatives, en donnant la priorité aux ressources humaines disponibles localement.

[13] Accès à l'information placée dans le domaine public. Nécessité d'encourager:

- Un accès élargi aux TIC et leur intégration dans les programmes de lutte contre la pauvreté et d'épanouissement personnel des individus.
- Tous les organismes publics à faire en sorte que leurs pages web soient totalement accessibles à partir de tout navigateur, notamment des navigateurs gratuits, et à suivre les directives en matière d'accessibilité.
- La sensibilisation de la société civile dans son ensemble à la nécessité d'assurer l'indépendance et la liberté d'accès aux informations du domaine public.

[14] Toutes les collectivités et tous les organismes publics devront adopter des logiciels gratuits à code source ouvert:

- Il conviendrait de mieux faire connaître les logiciels à code source ouvert, tout particulièrement dans les pays en développement.
- Il conviendrait de renforcer les capacités de développement de logiciels gratuits à code source ouvert par divers moyens: financement de pépinières, c'est-à-dire constitution d'un vaste réservoir de compétences spécialisées dans les pays en développement, élaboration de portails de logiciels à code source ouvert sur le plan régional et sur le plan national, enfin adoption d'une démarche permettant de faire en sorte que les spécialistes des pays en développement puissent pleinement participer à la mise au point de logiciels à code source ouvert.
- Il conviendrait de mettre en oeuvre et de coordonner sous l'égide des Nations Unies un projet dans le cadre duquel des "programmeurs sans frontières" élaboreraient des logiciels à code source ouvert spécifiquement adaptés aux impératifs du développement.
- Il est nécessaire de promouvoir la mise en place d'un réseau de collaboration à la mise à disposition de la société civile d'outils logiciels et d'outils technologiques à accès ouvert.

3 Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

[17] Collaboration de tous les partenaires: Favoriser les initiatives des sociétés ou des employés en ce qui concerne les TIC et le développement afin d'aider le secteur privé à mettre en commun les compétences et les ressources et à en tirer parti de façon constructive dans le cadre de programmes "TIC pour le développement".

La société civile doit:

- Elaborer des projets pour répandre la culture numérique à tous les niveaux de la société, l'accent étant mis tout particulièrement sur les personnes handicapées.
- S'engager pleinement dans la formulation et l'exécution de stratégies d'utilisation des TIC pour le développement durable.
- Définir des projets favorisant le dialogue entre les civilisations et dans les civilisations par les réseaux électroniques.
- Créer des réseaux d'associations et de liaisons entre ONG.
- Faciliter l'élaboration de programmes de téléenseignement.
- Favoriser le dialogue avec les représentants des syndicats à tous niveaux (international, régional, national, local, entreprises) afin de parvenir à réduire la fracture numérique. Les syndicats sont tout à la fois une composante importante de la société civile et un élément clé de l'industrie dans le monde. Il faut qu'ensemble les travailleurs, la société civile, les entreprises et les pouvoirs publics forment une dynamique commune pour réduire la fracture sociale et la fracture numérique.

Les Etats et les collectivités locales doivent:

- Promouvoir et faciliter le renforcement des infrastructures, assurer la formation requise et réunir des conditions propices pour que les TIC soient accessibles à tous, sans pour autant s'arroger le droit de réglementer les flux et les contenus informationnels.
- Favoriser les initiatives locales en matière de TIC et établir un rang de priorité en la matière afin de mieux servir les communautés locales, nationales et régionales.
- Réaffirmer le rôle d'un système des Nations Unies plus transparent, davantage axé sur la participation la plus efficace, véritable forum légitime d'une gouvernance mondiale.
- Réaffirmer les principes d'une gouvernance reposant à tous niveaux sur des mécanismes répondant aux impératifs d'ouverture, de transparence, de décentralisation et de responsabilité, du niveau local au niveau mondial, dans toutes les sphères de la société, notamment dans les domaines associés à la gouvernance des systèmes d'information et de communication.
- Promouvoir de nouveaux programmes de recherche sur les questions liées aux objectifs approuvés par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, particulièrement dans les pays en développement.
- Encourager les populations indigènes à participer activement à la société de l'information dans le cadre de programmes de partenariat entre générations.

[18] *Ajouter de radiodiffusion après infrastructure.*

[19] Capacités manufacturières dans le secteur des TIC: Elaborer des programmes à l'effet d'encourager l'esprit d'entreprise et notamment d'amener les PME à adopter les TIC, afin de renforcer les pratiques commerciales efficaces et de promouvoir l'accès universel aux TIC et à la société de l'information.

4 Renforcement des capacités: Développement des ressources humaines, éducation, formation

[21] Les TIC et l'éducation:

- Développer et améliorer les capacités des organisations locales d'enseignants et de chercheurs en fournissant des moyens de formation aux TIC aux institutions de formation des enseignants et aux établissements de recherche, l'accent étant mis particulièrement sur les pays en développement.
- Elaborer des solutions économiquement accessibles en ce qui concerne les matériels et les logiciels adaptés aux besoins du système éducatif à tous niveaux et aux conditions locales tout en favorisant l'utilisation combinée des divers moyens disponibles, aussi bien traditionnels que nouveaux.
- Accroître les crédits alloués par les pouvoirs publics pour des programmes visant à résoudre certains des principaux problèmes qui se posent au niveau de l'enseignement (par exemple, accès à l'instruction primaire) et qui sont autant d'obstacles, pour les secteurs marginalisés de la société, à un accès total à l'information nécessaire pour une qualité de vie suffisante.
- Utiliser les TIC pour permettre aux femmes de développer leurs connaissances de base en économie et de s'épanouir ainsi en participant davantage à la vie économique.

[21] Tout comme la presse, la radio et la télévision (et combinées avec ces médias) les TIC peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'acquisition des connaissances, et donc au partage du savoir et de l'information.

[22] Renforcement des capacités d'utilisation des TIC: Les populations doivent mieux maîtriser les éléments de base des TIC pour tirer le meilleur parti de la société de l'information:

- Des systèmes et programmes d'acquisition de connaissances et de formation pratique devraient être mis en place pour toutes les couches de la société, l'objectif étant de donner aux individus les compétences nécessaires pour recueillir les bienfaits de la société de l'information, notamment grâce à l'utilisation des TIC dans l'acquisition des connaissances.
- Les jeunes gens et les jeunes filles peuvent faire bénéficier l'ensemble de la société de leurs compétences et de leur engagement dans le cadre de programmes de bénévolat et de programmes communautaires dans lesquels les TIC sont utilisées pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du millénaire.
- La formation informatique pour tous est une composante vitale de la société de l'information. L'accès à l'information ne prendra tout son sens que lorsque le problème de l'analphabétisme aura été résolu. Par ailleurs, la société de l'information doit se traduire par la fourniture généralisée d'un enseignement de qualité pendant toute la vie (enseignement primaire, secondaire et tertiaire, formation en cours d'emploi, etc.) conférant aux personnes la capacité d'évaluer l'information de façon critique.
- Veiller à ce que les femmes ne soient pas désavantagées par les conditions et les méthodes de travail qui caractérisent généralement l'industrie des TIC dans le monde entier (recrutement "souple", etc.).
- Appuyer les initiatives de formation engagées au niveau de la gestion de l'information et des capacités professionnelles pour les organisations locales des pays en développement.

- Application de mesures propres à assurer l'égalité d'accès des femmes à l'enseignement et à la formation de base dans le secteur des TIC: intégration d'une formation aux TIC dans les programmes scolaires en fonction du principe d'égalité entre les femmes et les hommes; faire en sorte que les jeunes filles participent effectivement aux programmes de formation scientifique et technologique; élaboration de programmes de téléenseignement et de téléformation dans le domaine des TIC adaptés tout particulièrement aux besoins des femmes et des jeunes filles vivant en milieu rural.

[23] Formation de spécialistes en TIC:

- Mobiliser et fournir des ressources pour les programmes de formation pratiques aux TIC dans les collèges techniques et en particulier les établissements de formation professionnelle, avec la pleine participation du corps enseignant et de la direction. Pareille démarche devrait remplacer les programmes commerciaux de formation proposés en collaboration avec les sociétés multinationales, qui dispensent au bout du compte une formation étroite et ciblée sur les produits "maison".
- Faciliter les transferts de connaissances techniques en vue de renforcer les capacités nationales des pays en développement ainsi que les capacités techniques locales, en vue d'élaborer un savoir local et de répondre aux besoins locaux.

5 Sécurité

[24] Toute politique adoptée en matière de sécurité doit résulter de consultations préalables entre l'ensemble des parties intéressées (société civile, utilisateurs, consommateurs, entreprises, pouvoirs publics ...).

[25] Une étude mondiale sur l'incidence des politiques de sécurisation des TIC sur les libertés individuelles et les droits de l'homme devrait être effectuée sous la supervision des Nations Unies. Cette évaluation couvrirait divers aspects: risque d'atteinte à la sphère privée, liberté d'expression, droit de ne pas faire l'objet d'une surveillance, etc. Un mécanisme spécialement adapté permettrait au public de suivre l'évolution des choses.

[25] Il conviendrait de développer la collaboration internationale pour réprimer toute forme de surveillance et de contrôle portant atteinte aux droits de l'homme et à la démocratie.

[25 A] Confidentialité

- S'assurer les services de spécialistes pour définir une protection contre tout monitoring illicite des informations sur la personne détenues par la société civile.
- Faire comprendre la nécessité d'une protection de la sphère privée dans le cadre de programmes éducatifs proposés par les administrations, les organisations internationales et la société civile.
- Création d'un mécanisme indépendant sous la forme par exemple d'un "Comité de protection de la sphère privée" chargé de fonctions de supervision, de contrôle et d'arbitrage pour les cas d'atteinte à la confidentialité dans la société mondiale de l'information.
- Il conviendrait de mener des études sur la sécurité et la confidentialité qui doivent être garanties à tous en ce qui concerne les principales nouvelles technologies (IPv6, etc.).
- Les programmes nationaux imposant l'utilisation des TIC (carte nationale d'identité électronique, carte électronique de soins de santé, etc.) devraient être évalués avec prudence, compte tenu des questions de confidentialité.
- Les bases de données nationales existantes (caisses d'assurance, etc.) devraient être vérifiées sur le plan du respect des droits de l'homme et de la démocratie.

- Il est nécessaire de disposer d'un cadre uniforme de protection juridique de la confidentialité des communications pour éviter la manipulation ou la surveillance des communications personnelles et du trafic sur Internet. Dans des situations exceptionnelles sur le lieu de travail, une réglementation et des accords issus de négociations collectives permettront de savoir qui est habilité à procéder à une surveillance, et dans quelles conditions.

[26] Promouvoir le partage des informations disponibles en ce qui concerne les problèmes de sécurité, afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité des réseaux par divers moyens, notamment:

- S'efforcer de créer une culture de la sécurité.
- Lutter contre la cybercriminalité et appliquer les réglementations existantes.
- Faciliter la mise en place de centres de partage et d'analyse de l'information dans le monde entier.

6 Créer un environnement propice

[28] **Bonne gouvernance:** Avec l'engagement actif de toutes les parties intéressées, la création d'un environnement propice devrait se faire compte dûment tenu des droits et obligations de tous les intéressés aux divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, normes relatives au travail, solutions ouvertes, gestion des adresses et des noms de domaines Internet, etc. dans des conditions d'incitation économique et de confiance dans l'activité des entreprises.

[28] Elaborer des instruments techniques et réglementaires tenant compte des différences entre les sexes lorsqu'il s'agit de traiter les problèmes de politique générale associés aux TIC: accès universel, structures de réglementation, licences, tarification, attribution des fréquences, infrastructures, développement industriel et politiques du travail.

[29] **Situation sur le marché:** La mise en place d'un environnement juridique et réglementaire transparent et prévisible susceptible d'encourager la concurrence et les investissements dans les infrastructures et applications TIC devrait être facilitée par diverses mesures, par exemple:

- Promotion de la concurrence au niveau des infrastructures de base.
- Suppression des obstacles juridiques au commerce électronique.
- Reconnaissance des signatures et contrats électroniques.
- Mise en place d'un régime fiscal neutre et non discriminatoire.
- Garantie de transparence dans l'élaboration des politiques.

[29] La concurrence n'est que l'un des nombreux moyens qui permettent d'abaisser les prix et d'assurer la modernisation constante des réseaux et des services.

[29] Les éléments qui sont à la base des services TIC - données, infrastructures et systèmes - ne devraient pas être transférés d'institutions démocratiques et responsables à un secteur privé qui ne soit pas tenu de rendre des comptes. L'adoption de normes techniques ouvertes, notamment par l'utilisation de logiciels à code source ouvert, peut contribuer au résultat recherché en la matière.

[29] Mise en oeuvre de politiques stimulant la concurrence et la demande de TIC et d'applications TIC, l'objectif étant d'innover constamment dans l'offre de produits et de services proposés à des prix économiquement accessibles (libre choix des produits, services et contenus TIC ...).

[29] Elaboration de normes comptables universelles pour les actifs incorporels, de sorte que les rapports annuels des entreprises soient plus faciles à comparer et qu'il soit possible de prévenir les fraudes comptables.

[30] **Normalisation:** Il conviendrait que les pays élaborent des normes techniques appropriées à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale afin de faciliter la mise en place et l'utilisation des TIC en assurant la participation de toutes les parties intéressées et en faisant mieux comprendre les répercussions sociales et éthiques de l'introduction de ce type de normes.

[31] **Gestion du spectre:** Le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt général, sur la base de structures de réglementation indépendantes et transparentes, afin que les fréquences soient équitablement réparties entre les divers médias, notamment au niveau des communautés.

[33] **Gouvernance Internet:** Pour élargir la participation de toutes les parties intéressées à l'élaboration des politiques, de bas en haut et à l'échelle mondiale, et aux différents processus de prise de décisions, on pourrait charger un certain nombre de groupes d'action de traiter l'ensemble des questions de politique générale et des questions techniques (serveurs racines, noms de domaine multilingues, sécurité sur l'Internet, protocole IPv6, protocole ENUM, règlement des différends en matière de noms de domaine etc.). Il conviendrait que de tels groupes d'action intergouvernementaux sensibilisent les utilisateurs, diffusent les éléments d'information recueillis et établissent des rapports qui aideraient toutes les parties intéressées à mieux comprendre les problèmes et à collaborer avec les organismes pertinents (ICANN, IETF, RIR, ccTLD etc.).

[34] **Droits de propriété intellectuelle:**

- Il conviendrait de faciliter la collaboration et les échanges internationaux et de prendre l'initiative d'élaborer des "pratiques recommandées".
- Protection contre l'exploitation abusive des connaissances et des propriétés intellectuelles indigènes.
- Il faudra recommander l'utilisation de technologies homologues afin de diffuser largement les découvertes scientifiques individuelles, ainsi que des "bonnes pages" ou des tirés à part d'articles de chercheurs ayant renoncé à leurs droits d'auteur.
- Il faudra prévoir en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle un statut spécial pour les pays en transition et les pays en développement.
- Le droit d'utiliser des hyperliens, des fenêtres et des sites miroirs sur l'Internet ne sera pas limité, sous réserve que le nom et l'adresse URL du site initial soient mentionnés et reconnus de façon adéquate.
- La libre modification et adaptation d'une page web faisant l'objet d'un copyright sera autorisée à des fins personnelles non commerciales au nom de la liberté d'expression.
- Les auteurs doivent être encouragés à conserver leurs droits d'auteur et à ne pas les céder automatiquement à des éditeurs ou à d'autres intermédiaires.
- On adoptera un principe de "premier inventeur" en remplacement de la règle du "premier demandeur de brevet" afin de mieux sauvegarder les droits des chercheurs universitaires et des inventeurs à revenu peu élevé.
- Utilisation équitable:
 - La nature et la portée des exceptions et limitations doivent être évaluées par référence au triple test défini dans les traités internationaux administrés par l'OMPI: les exceptions sont limitées aux cas spécifiques qui n'ont aucune incidence sur l'exploitation normale de l'oeuvre et ne causent aucun préjudice excessif aux intérêts légitimes du détenteur de droit.

- Faire mieux connaître le problème des exemptions aux droits d'auteur et de la propriété de la connaissance par l'enseignement et la formation.
- Les exemptions pour utilisation loyale de l'information devraient être harmonisées et l'extension du domaine public garantie comme moyen d'assurer un accès universel à l'information.
- La copie privée, à des fins non commerciales, des contenus numériques devrait être considérée et protégée au titre du principe d'utilisation loyale.
- Assurer le libre accès à toutes les données et informations scientifiques et techniques disponibles dans les archives, les bibliothèques et les instituts de recherche.
- Les règles de prêt appliquées dans les bibliothèques traditionnelles doivent être étendues, sans préjudice, aux supports numériques appartenant aux bibliothèques en ligne.
- Bases de données:
 - Les travaux de compilation effectués à l'occasion de la constitution de bases de données et les travaux sans valeur créative ne seront pas protégés par la législation sur les droits d'auteur.
 - Les bases de données constituées avec des contenus scientifiques à accès ouvert devraient pouvoir être accessibles moyennant une redevance raisonnable définie en fonction du revenu moyen dans le pays client.
- Les logiciels informatiques ne devraient pas être protégés par la législation sur les droits d'auteur ou, à tout le moins, la période de protection des logiciels informatiques devrait être raccourcie. En principe, les logiciels ne devront pas pouvoir faire l'objet de brevets.

[34 A] Média: Les valeurs de "service public" associées à la société de l'information devraient être encouragées, notamment en ce qui concerne la radiodiffusion conçue comme service public à part entière.

- Les médias sous contrôle d'Etat devraient être transformés en organisations indépendantes au service du public.
- Le regroupement de plusieurs médias sous la propriété d'une seule entité doit être évité, et il est indispensable de définir des bases juridiques ainsi que des mécanismes de financement publics pour les médias communautaires à but non lucratif.
- Autres mesures à prévoir: assistance financière de l'Etat, formation, accès préférentiel aux licences, fréquences et technologies en faveur des médias locaux, notamment encourager le lien entre les médias traditionnels et les nouveaux médias, réduire la fracture numérique entre les nantis et les démunis.

[34 B] Limitation des responsabilités en matière de droits de propriété intellectuelle:

La détermination du contenu qui va être consulté doit toujours être au premier chef la responsabilité de l'utilisateur Internet lui-même; les parents doivent définir eux-mêmes les contenus que leurs enfants seront autorisés à consulter.

- Aucune délégation de pouvoir judiciaire implicite ou explicite ne doit être donnée ou imposée aux fournisseurs de service Internet (connexion, hébergement de site) à l'effet de leur faire obligation de statuer quant à la nature et au contenu de l'information, quel que soit le lieu de mise en mémoire de cette information ou les modalités de sa transmission. Aucune exemption à cette règle ne sera admise, même en cas de situation patente.

7 Des applications orientées - développement des TIC pour tous

[35] Il conviendrait d'élaborer des outils d'évaluation de l'incidence sociale des TIC et des moyens permettant de supprimer la pauvreté, avec l'engagement de toutes les parties intéressées, notamment des pauvres eux-mêmes, aussi bien dans les pays de l'hémisphère nord que dans ceux de l'hémisphère sud.

[35] Les radiodiffuseurs relevant du service public, en particulier, peuvent jouer un rôle important en informant les personnes quant aux ressources disponibles en matière de TIC, de cybergouvernement, de commerce électronique, de téléenseignement et de télésanté.

[37] **Commerce électronique:** Les centres d'information et de communication locaux devraient offrir aux PME des services de développement commercial.

[38] **Téléenseignement:** Il est nécessaire:

- De faire en sorte, dans l'élaboration des programmes internationaux de téléenseignement, qu'il soit tenu compte des contenus, des contextes et des visions des pays en développement afin de contribuer à la diversité culturelle.
- D'élaborer, de promouvoir et d'appuyer des programmes d'éducation tenant compte des différences entre les sexes et des conditions appropriées pour l'acquisition des connaissances, en utilisant notamment le téléenseignement pour élargir l'accès des femmes à l'enseignement.

[38 A] L'enseignement par la radio et la télévision peut être associé au téléenseignement individualisé (qui peut également le compléter).

[39] **Télésanté:** Il est nécessaire de:

- Mettre en place des systèmes de télésanté exploitant les TIC en vue de gains de productivité et d'efficacité dans la fourniture des soins de santé dans le monde entier.
- De promouvoir l'utilisation des TIC comme moyen effectif de répartition de l'information sur la violence à l'égard des femmes, et sur la prévention.
- De réunir et de diffuser les informations disponibles susceptibles de renforcer les programmes de prévention axés sur la santé des femmes (programmes d'enseignement et d'information sur la sexualité et la santé reproductive et sur les maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH/SIDA).

[40A] **Droits des travailleurs:**

- La protection de la sphère privée des travailleurs sur le lieu de travail, lorsque les TIC sont utilisées de façon abusive à des fins de surveillance et de monitoring (télévision en circuit fermé, cartes magnétiques, etc.) et de surveillance des réseaux, doit être assurée. Lorsque l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles politiques risque de porter atteinte à la sphère privée des travailleurs, il conviendrait de conclure avec les travailleurs ou les syndicats des accords préalables ouverts et transparents.
- Étendre les droits des travailleurs et de leurs syndicats à l'utilisation de l'Internet et des réseaux internes des entreprises à des fins de communication et de solidarité.
- Il convient de faire en sorte que tous les travailleurs de la société de l'information bénéficient d'un environnement de travail sûr et sain, placé sous le signe de l'équité et reposant sur les principes de justice sociale et d'égalité entre les sexes.
- Reconnaissance et application des droits fondamentaux et des normes fondamentales du travail pour tous les travailleurs de la société de l'information, qui doivent bénéficier du droit à la confidentialité de la sphère privée et du libre accès à l'Intranet des entreprises (concerne les travailleurs, leurs représentants et les syndicats).

- Renforcement du dialogue entre les syndicats, les employeurs et les pouvoirs publics, en vue de faciliter l'adaptation face à l'évolution économique associée à la construction de la société de l'information. L'établissement de liens sociaux est également essentiel pour une mobilisation efficace des TIC en tant qu'outil du développement.

[41] Cyberenvironnement: Il conviendrait de tirer parti des TIC pour répondre aux besoins spécifiques des petits pays insulaires où l'on observe des risques pour l'environnement, notamment en raison du réchauffement de la planète.

[41 A] Il est nécessaire de définir les priorités d'utilisation des TIC pour le développement (agriculture, systèmes d'alerte avancée, etc.).

8 Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

[42] Diversité culturelle et linguistique:

- Elaborer des systèmes d'incitation et de gratification propres à encourager la création et la diffusion de contenus diversifiés sur le plan culturel et linguistique.
- Tous les habitants doivent avoir accès à des services de radio et de télévision divers et indépendants, adaptés à leur propre culture et proposés dans leur propre langue.
- Il conviendrait que les fabricants de logiciels et les organismes nationaux et internationaux pertinents entreprennent en priorité de proposer des logiciels et des protocoles de transmission en langue locale.
- L'élaboration des politiques, procédures et outils destinés à assurer le multilinguisme du cyberspace, et de toutes les autres formes de médias et de systèmes de communication, doit se faire compte tenu des différentes communautés linguistiques lorsqu'il s'agit d'élaborer des normes internationales.

[43] Contenus:

- Nécessité d'investissements publics dans le renforcement des capacités, l'accent étant mis sur la création de contenus de production entièrement locale et tenant compte des besoins des utilisateurs ciblés, adapté aux besoins locaux et à ceux des communautés marginalisées.
- Il convient d'encourager la créativité locale dans tous les pays, notamment par la promotion de contenus locaux adaptés aux besoins locaux et à la donne locale.
- Il convient d'encourager la création et la préservation des connaissances traditionnelles et indigènes.
- Il convient de faire en sorte que les programmes soient élaborés en collaboration étroite avec les populations indigènes, de telle sorte que ces dernières puissent participer à la société de l'information et utiliser les nouveaux outils, au besoin, pour la production culturelle et le développement des communautés.
- Il convient de prévoir des contenus concernant spécifiquement les femmes et les questions de genre dans tous les sites web officiels de l'administration centrale, pour compléter les sites web spécifiquement consacrés aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Les systèmes d'information fondés sur les TIC devraient comprendre des contenus concernant spécifiquement les femmes, afin de multiplier les débouchés économiques qui s'offrent à elles et de leur permettre de développer leur esprit d'entreprise, notamment des informations sur les politiques et programmes économiques et commerciaux disponibles à l'échelle nationale.

- Il convient de renforcer les programmes spécifiques et les divers programmes qui mettent l'accent sur des cycles d'enseignement spécifiquement élaborés en fonction des différences entre les sexes, aussi bien dans l'enseignement officiel que dans l'enseignement informel, et d'améliorer la formation de base des femmes dans le domaine des communications et des médias.
- Les projets locaux susceptibles de contribuer au processus démocratique (sites web personnels portant sur des questions d'intérêt local, etc.) devraient bénéficier d'une aide publique.
- Renforcer les capacités de création de contenus locaux et ciblés en fonction des besoins locaux.
- Les éditeurs et les bibliothèques ont un rôle capital à jouer dans la promotion de la connaissance, de la créativité et de la recherche scientifique, et ils devraient s'impliquer pleinement dans la société de l'information.
- La société civile devrait systématiquement sensibiliser le public au problème de la qualité du contenu de l'information en circulation.
- Les entreprises productrices de contenus doivent pouvoir facilement accéder aux TIC et à une formation qui leur permette de se familiariser avec les nouveaux modèles de création, de production et de diffusion de contenus.

[44] Médias: La participation du public à la société de l'information sera facilitée par le recours à des applications TIC économiquement accessibles et appropriées rendant possible la création de contenus locaux (médias locaux, médias à but non lucratif, applications web interactives).

- Ces médias devraient jouer un rôle essentiel et permettre aux communautés marginalisées - en particulier les jeunes, les femmes, les populations indigènes, les enfants et les groupes minoritaires - de disposer de nouveaux moyens d'action.
- Il faudra reconnaître et appuyer les médias intégrés dans les communautés locales, afin de contribuer à la création de contenus locaux et de préserver tout en la développant la diversité culturelle et linguistique.
- Elaborer, en vertu du principe de liberté d'expression, des mécanismes de réglementation susceptibles de donner une image équilibrée et diversifiée des fonctions assumées par les femmes dans les médias et les systèmes de communication internationaux et de faciliter la participation des femmes et des hommes dans les activités de production et dans la prise de décisions.

9 Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine

B Objectifs

[45a] *Ajouter au World Wide Web après connecter tous les villages.*

[45] Exemples de mesures concrètes et de vaste portée envisageables:

- Faire en sorte que 100% des habitants de la planète aient accès à des services de radiodiffusion nationaux d'ici 2010.
- Faire en sorte que 100% des habitants de la planète aient accès à des services de radiodiffusion télévisuelle nationaux d'ici 2015.
- Faire en sorte que les programmes d'information et de développement des médias favorisent les services à contenu local dans toutes les régions du monde, et ce, d'ici trois ans.

- Dans les pays où ces institutions sont encore sous contrôle d'Etat, il conviendrait de mettre en place d'ici trois ans des plans de transformation des principaux radiodiffuseurs nationaux en organisations de service public indépendantes sur le plan éditorial.
- Du fait que la télévision numérique, avec ses améliorations interactives, sera un outil essentiel pour rendre largement disponibles les services de la société de l'information, tous les pays devraient disposer d'ici 2010 d'un plan de transition vers la télévision numérique.
- Introduction dans tous les pays, d'ici 2010, de réglementations et de législations antimonopoles concernant la concentration des médias, notamment dans les secteurs concernés par les TIC.
- Pour faire en sorte que les médias puissent s'acquitter de leurs fonctions dans la société de l'information, il conviendrait de mettre en vigueur dans tous les pays d'ici 2010 des lois garantissant aux journalistes le libre accès aux événements d'intérêt public, et notamment le droit de procéder à des enregistrements et d'établir des liens de contribution sans ingérence aucune des autorités.
- Catalyser le réseau de bénévoles mis en place pendant l'année internationale des bénévoles 2001 et disposant de centres dans plus de 100 pays, pour appuyer le Plan d'action du SMSI.
- Mettre en place des services de "bénévolat en ligne" nationaux/régionaux pour la mise en valeur des ressources humaines, afin d'offrir les possibilités de collaboration à des projets dans le monde entier par l'intermédiaire de l'Internet.

C Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre

[46] Définir des stratégies TIC nationales, assorties d'objectifs pouvant être atteints et mesurables, l'objet étant d'établir un ordre de priorité très clair entre les mesures nécessaires pour s'engager véritablement dans la société de l'information.

[47] Pour réduire la fracture numérique, le meilleur moyen d'élaborer des programmes publics à l'effet de mobiliser des fonds pour fournir des livres et autres publications aux bibliothèques et pour connecter les utilisateurs finals à l'Internet, en particulier dans les pays en développement et, s'agissant des nations développées, en faveur des groupes défavorisés.

D Coopération internationale et financement

[54] Coopération internationale:

- Appuyer les initiatives spéciales de bénévolat en matière de TIC, notamment le programme UNITEs du Secrétaire général des Nations Unies, dans le cadre duquel des bénévoles s'efforcent de réduire la fracture numérique. Pareilles initiatives peuvent être décisives et contribuer à intégrer les TIC dans les différents processus de valorisation des ressources humaines (et plus précisément dans les activités des institutions de développement).
- Sponsoriser un réseau international de bénévoles dans les milieux universitaires, auquel participeraient à la fois les étudiants, les professeurs et l'ensemble des services d'appui, l'objectif étant de renforcer les capacités à utiliser les TIC pour le développement (cf. point 10 du Plan d'action du Groupe spécial des Nations Unies sur les TIC).
- Promouvoir et fournir des mécanismes de participation bénévole des membres des Diasporas (sur place ou en ligne).
- Faciliter la mise en place de mécanismes d'échange permettant aux bénévoles de partager leurs résultats d'expérience et de développer leurs connaissances des divers projets concernant les nombreuses applications des TIC (exemples: téléenseignement, cybergouvernance, commerce électronique, télésanté, etc.).

- Encourager la collaboration et l'échange de connaissances à l'échelle internationale - Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord - par l'intermédiaire des TIC.

[55] Il est indispensable de constituer dans le cadre du système des Nations Unies un organisme officiel chargé de proposer des nouveaux mécanismes de financement adaptés à une société dans laquelle les flux d'informations internationales sont l'une des principales sources de croissance.

[55] Renforcer les programmes nationaux en faveur des femmes, notamment en augmentant les ressources financières et les ressources techniques propres à faciliter leur rôle et leur collaboration dans les instances nationales.

E Suivi

[57] Indicateurs:

- Les engagements de la communauté internationale en matière d'assistance au développement des TIC ne sauraient être suivis uniquement par référence à des indicateurs: il faudrait également qu'ils soient évalués par la société civile, les Etats eux-mêmes et le secteur privé.
- Elaborer, promouvoir et mettre en oeuvre des programmes de recherche permettant une analyse continue et complète de l'incidence des TIC et des politiques relatives aux TIC sur l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes.
- Elaborer des indicateurs, des cadres théoriques et des méthodes d'évaluation qualitative, ainsi que des études de cas, appropriés, afin de surveiller la progression vers une situation garantissant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le domaine des TIC. Il faudra pour cela analyser la situation actuelle en ce qui concerne, d'une part, la place des hommes et celle des femmes dans les TIC et, d'autre part, leur utilisation des TIC, notamment prévoir une analyse complète des statistiques et des indicateurs qui soit effectuée indépendamment de toute considération de genre, et, dans le domaine des politiques générales, définir des mesures spécifiquement adaptées en fonction des différences et des inégalités entre les sexes.

[58] Il conviendrait que les organisations internationales, les organisations nationales et les collectivités locales entreprennent de fournir en ligne toutes informations utiles sur les politiques des pouvoirs publics, l'utilisation des fonds publics et les méthodes adoptées pour évaluer les résultats de leurs politiques par référence à des indicateurs.

]